

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

<p><b>Ouverture des données communautaires : bilan de l'expérimentation réalisée et perspectives</b></p>
--

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lancée en septembre 2010, l'ouverture des données (open data) de la Cub s'est traduite par la mise en ligne du site data.lacub.fr en juin 2011 dans un cadre expérimental, pour une durée d'un an.

Cette opération visait trois objectifs principaux :

- Témoigner d'un territoire innovant en faisant partie des premières collectivités à être dans une démarche d'ouverture des données publiques,
- Inscrire cette démarche dans une démarche de participation citoyenne,
- Contribuer au développement du tissu économique local par la création de nouveaux services s'appuyant sur les données communautaires.

A l'issue de cette première année, l'expérimentation est positive même si tous les objectifs ne sont pas atteints avec le même degré de satisfaction.

## **1 Rappels sur l'ouverture des données publiques (open data)**

### 1.1 Qu'est-ce que l'ouverture des données publiques ?

L'ordonnance du 6 juin 2005 modifiant la loi « CADA » n°78-753 du 17 juillet 1978 fixe le régime de la réutilisation des données publiques. Elle prévoit que les informations figurant dans les documents élaborés ou détenus par les administrations et les personnes de droit privé dans l'exercice de missions de service public administratif, sont, en principe, accessibles et librement réutilisables sur demande, par toute personne qui le souhaite. Sont exclus les documents sur lesquels des droits de propriété intellectuelle sont détenus par des tiers ou comportant des secrets protégés par la loi ou des données nominatives.

Apparu en 2007, le mouvement "Open Data" contribue à élargir le périmètre des données publiques accessibles au-delà des obligations légales (notamment données relatives aux services publics industriels et commerciaux), à faciliter leur réutilisation par un plus large public au travers d'une mise à disposition via les moyens de communication modernes (site internet, web services, ..). Il porte la conviction que l'ouverture des données publiques peut être source d'importants atouts économiques et sociaux : rendre librement accessibles des données géographiques, budgétaires, sociales dans un format permettant leur réutilisation, permettrait d'améliorer le nombre et la qualité des services et de créer de la croissance et de l'innovation économique.

À ce jour, l'ouverture des données publiques est un mouvement de fond en Europe et dans le monde anglo-saxon.

## 1.2 État des lieux aux niveaux national et local

L'open data est aujourd'hui un sujet d'actualité chez de nombreux acteurs publics. Après les collectivités, qui ont été les premières à se positionner sur le sujet à travers des initiatives largement médiatisées, l'État s'est également emparé du sujet et a mis en place une mission dédiée à l'ouverture des données publiques, Etalab.

Sur le territoire aquitain, le mouvement est largement lancé :

- après l'ouverture des données de la Communauté urbaine à titre expérimental en juin 2011, avec le site [data.lacub.fr](http://data.lacub.fr),
- le Conseil général de Gironde, en association avec le Conseil régional, ont suivi le mouvement à travers le site [datalocale.fr](http://datalocale.fr) à l'été 2011,
- le GIP AtGERI, gestionnaire de PIGMA, la plate-forme mutualisée d'information géographique en Aquitaine s'est également positionnée sur le sujet ; et dans la foulée Aquitaine Europe Communication, l'Airaq, la DREAL...
- à la rentrée 2012, la Ville de Bordeaux a rejoint la démarche avec son portail [opendata.bordeaux.fr](http://opendata.bordeaux.fr) avec, une forte volonté de visibilité et d'identité, auprès du grand public,
- d'autres communes se montrent intéressées par le sujet.

## **2 Une expérimentation globalement positive, même si ses objectifs sont inégalement atteints**

2.1 L'expérimentation en quelques chiffres (décembre 2012) :

- Plus de 80 jeux de données ouvertes, dont 5 jeux de données en temps réel,
- 20 000 visiteurs uniques, environ 224 000 téléchargements, tous jeux de données et tous formats confondus, 407 000 appels directs à nos données,

Les jeux de données les plus téléchargés sont les suivants : stations V3, parcs relais, cartographies de référence (Courbes de niveau), offre de service bus, PLU

- Plus d'une centaine de participations à des événements de promotion ou d'échanges sur l'open data,
- Plus d'une trentaine d'applications développées à partir de nos données,

- Un coût relativement maîtrisé : 20 000 € et l'équivalent d'environ 3 années. agents entre la Direction des Systèmes d'Information, la Direction du Numérique et la collaboration des services.

## 2.2 L'innovation et la reconnaissance sont au rendez-vous :

En termes techniques, le site open data de la Cub a permis de mettre en place l'ouverture des données publiques selon des modalités industrielles et pérennes :

- le site est interfacé avec la base de données d'informations géographiques de la Cub et permet une maîtrise fine de l'ouverture des données par couche ainsi qu'une actualisation automatique des données mises à disposition. Les données mises à disposition du public ont la même fraîcheur que les données mises à disposition des services.
- outre l'accès aux données géographiques dont la Cub dispose, le site propose un accès fiable à des données « temps réel » concernant la circulation ou les transports en commun,
- l'accès direct aux données dans leur dernière actualisation est permis grâce à des web services disponibles pour toutes applications et à la mise à disposition d'une « boîte à outils » dénommée « API CUB » qui permet une superposition très simple de données géographiques de sources et formats divers, elle facilite ainsi l'utilisation des données.

L'animation, avec l'appui de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) et de l'AEC (Aquitaine Europe Communication), par le biais de nombreuses actions sur le territoire (Petits Projets Innovants, développeurs, sociétés, associations, étudiants journalistes, IUT communication) a permis de mobiliser largement un tissu des acteurs locaux sur le sujet, de voir émerger plus d'une trentaine d'applications et des publications mettant en scène les données mises à disposition.

Ainsi, la robustesse du modèle et le dynamisme local ont permis à l'action de la Cub d'être distinguée particulièrement au plan national :

- Le site a été classé 2<sup>e</sup> pour la France par l'association Libertic (baromètre Open Data mai 2012) pour l'appréciation globale de ses données structurées, de sa licence et de ses formats ouverts,
- La Cub est **reconnue** dans la sphère de l'open data :
- « Label des interconnectés » en décembre 2011,
- Citations dans La Gazette des communes, le Monde, les Échos, 01 Informatique, 20', les sites spécialisés,
- Participation au salon des maires (2011) et à Metro'num (2011),
- Retour d'expérience sollicité par de nombreuses collectivités : Toulouse, Lyon, Belfort, Lille, Saint-Étienne, Nantes, Bruxelles....

### 2.3 La démarche citoyenne doit être plus largement accompagnée

A ce jour, la nature des données libérées (données en grande majorité cartographiques) et leurs modalités de mise à disposition (format, description), ont plutôt privilégié la réutilisation de ces données par des acteurs professionnels que par le grand public.

Des efforts restent à faire d'une part sur la communication pédagogique autour de la démarche et des applications produites, d'autre part sur les types de données libérées pour développer les apports de l'open data à la transparence démocratique.

### 2.4 La contribution au développement économique est un potentiel qui sera amené à se déployer sur un temps plus long

L'open data est bien perçu par le réseau comme un levier potentiel d'innovation et de développement économique.

Pour l'instant, les applications développées, sur la région comme en France, n'ont pas amené d'emblée de modèle économique viable. Toutefois, certains acteurs sont parvenus à proposer des applications innovantes qui ont pu être intégrées directement comme des briques contribuant à la fourniture de services pour leurs clients ; d'autres ont pu à partir des données publiques démontrer leur savoir-faire en termes de création de services et en profiter pour mettre en avant leur potentiel.

La démarche d'open data est en effet très « jeune » de la démarche et se déroule pour l'instant dans un cadre non standardisé quant au format de mise à disposition des données, causant quelques difficultés aux acteurs économiques pour industrialiser des applications ou services produits à partir de ces données.

La mise à disposition des données publiques permet également d'ouvrir des perspectives pour des solutions d'exploitation des masses de données disponibles, ce qu'on appelle le « Big Data », qui en sont là aussi à leur démarrage et qui devraient offrir des perspectives économiques intéressantes.

## **3 Après l'expérimentation, quelles perspectives pour la Cub ?**

L'expérimentation de l'ouverture des données publiques par la Cub a été bien engagée grâce à une impulsion et un portage politique forts qui ont permis d'expliquer et de soutenir la démarche, et grâce à la constitution, au fil du temps, d'une équipe pluri-disciplinaire (animation, technique, administration de données).

Le bilan réalisé après cette première phase démontre que la Cub a intérêt à poursuivre son action en matière d'ouverture de ses données publiques.

Les bases posées pendant l'expérimentation sont cependant à consolider, pour pérenniser et approfondir ce qui a été engagé : évolution des outils techniques pour permettre l'ouverture de nouvelles données, géographiques et non géographiques, et pour rendre possible l'intégration de données fournies par des tiers ; sensibilisation et mobilisation des élus et services communautaires pour mettre à disposition de nouvelles données ; développement de la communication autour de la démarche et de la valorisation des services fournis à partir de nos données, notamment à travers l'animation via les sites Internet de la Cub ; poursuite du travail d'animation de la communauté locale pour stimuler la créativité et l'émergence de nouveaux usages à partir de nos données ; adaptation de la

licence retenue (suite à l'évolution de la licence qui avait été initialement retenue pour l'expérimentation).

Il est donc proposé de confirmer l'engagement de la Cub dans l'ouverture de ses données publiques, en clôturant la première phase d'expérimentation et en inscrivant l'ouverture des données de la Cub dans un cadre pérenne, selon les modalités suivantes :

- les données de la Cub, qualifiées par les services, pourront être rendues accessibles selon les modalités techniques les plus appropriées,
- les données réutilisables le seront sous couvert de la licence ODBL, qui favorise le partage des enrichissements apportés par les ré-utilisateurs, dans des conditions identiques d'accès et de gratuite, la Cub se réservant la possibilité de soumettre certains jeux de données à des conditions d'utilisation spécifiques,
- les données réutilisables le seront à titre gratuit, sauf cas particuliers qui seront explicitement précisés par la Cub.

La Vice-Présidente en charge des Relations avec les Usagers et des Usages numériques définira les listes des données qui seront ouvertes par la Cub, le cas échéant après une sollicitation des élus référents du Comité Stratégique pour le Numérique ou du Conseil communautaire.

Le travail d'animation locale déjà engagé à destination des acteurs du territoire (citoyens, associations, professionnels, entreprises...), se poursuivra avec les collectivités partenaires, autour de divers types d'actions (appels à projets, organisation de manifestations spécifiques, communication autour de la démarche, valorisation et le cas échéant ré-appropriation des applications produites à partir des données ouvertes par la Cub...).

Le portail data.lacub.fr sera mis à jour au fil de l'eau afin d'y intégrer les nouvelles fonctionnalités qui seront proposées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10

**VU** l'ordonnance du 6 juin 2005 modifiant la loi « CADA » n°78-753 du 17 juillet 1978

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la Cub possède au sein de son système d'information un stock très vaste de données numériques liées à ses activités,

**CONSIDERANT QUE** l'Open Data est un mouvement en plein essor qui vise à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs d'un territoire, toutes données publiques numériques ayant une dimension territoriale,

**CONSIDERANT QUE** conformément aux textes applicables, sont notamment exclues du périmètre des informations publiques réutilisables, certaines données à caractère personnel, les données sur lesquelles des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle et les données relatives à des secrets protégés par la loi (protection de la sécurité publique, de la vie privée, des secrets industriels et commerciaux...).

**CONSIDERANT QU'**à travers le mouvement de l'open data, il s'agit d'assurer la transparence de la vie publique, mais également de générer de nouveaux services,

**CONSIDERANT QUE** la phase d'expérimentation menée depuis Juin 2011 a permis de valider la robustesse de la démarche de la Cub

### **DECIDE**

**Article 1 :** Le conseil de communauté décide d'inscrire dans un cadre pérenne l'ouverture des données publiques jusqu'alors menée à titre expérimental, dans les conditions suivantes :

- les données de la Cub, qualifiées par les services, pourront être rendues accessibles dans le respect des textes applicables, selon les modalités techniques les plus appropriées,
- les données réutilisables le seront sous couvert de la licence ODBL qui favorise le partage des enrichissements apportés par les ré-utilisateurs, dans des conditions identiques d'accès et de gratuité, la Cub se réservant la possibilité de soumettre certains jeux de données à des conditions d'utilisation spécifiques,
- les données réutilisables le seront à titre gratuit, sauf cas particuliers qui seront explicitement précisés par la Cub.

**Article 2 :** Le conseil donne délégation à la Vice-Présidente en charge des Relations avec les Usagers et des Usages numériques pour définir la liste des données qui seront ouvertes gratuitement selon les principes de l'article 1.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 JANVIER 2013**

**PUBLIÉ LE : 29 JANVIER 2013**

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS